

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

Qualification de vol aux instruments (IR)

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Piloter un aéronef en régime de règles de vol aux instruments (IFR), et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploiter l'aéronef dans ses limites d'utilisation; - effectuer toutes les manœuvres avec souplesse et précision; - faire preuve de discernement et d'un sens de l'air; - mettre en pratique ses connaissances aéronautiques ; - garder la maîtrise de l'aéronef à tout instant. 	<p>Examens théoriques</p> <p>Examens organisés par la DGAC passés par écrit ou sur un formulaire informatique : QCM sur la base de questions sélectionnées au sein d'une banque centrale européenne de questions (ECQB).</p> <p>Les compétences relatives aux communications sont évaluées par un examen spécifique portant sur les communications qui peut être passé séparément de ceux portant sur d'autres sujets.</p>	<p>Le critère de réussite de chaque évaluation théorique est une note minimale de 75%.</p>

	<p>Examen pratique</p> <p>Pour une qualification de vol aux instruments sur avions multimoteurs (IR (ME)), l'examen pratique est présenté sur un aéronef multimoteur. Pour une qualification de vol aux instruments sur avions monomoteur (IR (SE)), l'examen pratique est présenté sur un aéronef monomoteur.</p> <p>L'examen a pour but de simuler un vol réel. La route de vol est choisie par l'examineur et le vol dure au moins 1 heure.</p> <p>Le candidat pilote l'aéronef depuis une position permettant de remplir des fonctions de commandant de bord et effectue l'examen comme si aucun autre membre d'équipage n'était présent.</p>	<p>Le stagiaire :</p> <p>Prépare le plan de vol et conduit le vol sur la base des informations habituellement fournies</p> <p>Prépare le plan du vol et s'assure que tous les équipements et la documentation nécessaires à l'exécution du vol sont à bord.</p> <p>Exécute les vérifications conformément à la liste de vérification agréée de l'aéronef sur lequel l'examen est passé.</p> <p>Détermine les réglages de régime et les vitesses au cours de la préparation prévol.</p> <p>Calcule les données de performance pour le décollage, l'approche et l'atterrissage conformément au manuel d'exploitation ou au manuel de vol de l'aéronef utilisé.</p> <p>Exploite l'aéronef dans ses limites d'utilisation</p> <p>Effectue toutes les manœuvres avec souplesse et précision</p> <p>Fait preuve de discernement et d'un sens de l'air</p> <p>Met en pratique ses connaissances aéronautiques</p> <p>Garde la maîtrise de l'aéronef à tout instant de manière que la réussite d'une procédure ou d'une manœuvre ne soit jamais sérieusement remise en question.</p> <p>Tolérances applicables (corrigées pour tenir compte de conditions turbulentes et des qualités de vol, ainsi que des performances de l'aéronef utilisé) :</p> <p>Hauteur En général ± 100 ft Démarrer une remise des gaz à la hauteur/altitude de décision : $+50$ ft/-0 ft Hauteur/MAP/altitude de descente minimale : $+50$ ft/-0 ft</p> <p>Tenue d'axe Sur radioguidage : $\pm 5^\circ$ Déviations angulaires : déviation à moitié de l'échelle, azimut et alignement de descente Déviations latérales «linéaires» 2D et 3D : erreur/la déviation transversale normalement limitée à $\pm 1/2$ de la valeur de la RNP associée à la procédure. Une brève déviation jusqu'à un maximum de la valeur de la RNP est autorisée. Déviations verticales linéaires 3D : Au maximum -75 ft sous le profil vertical à tout moment, et au maximum $+75$ ft au-dessus du profil vertical à ou sous $1\ 000$ ft au-dessus du niveau de l'aérodrome.</p> <p>Cap Tous les moteurs opérationnels : $\pm 5^\circ$ Panne moteur simulée : $\pm 10^\circ$</p> <p>Vitesse Tous les moteurs opérationnels : ± 5 kts Panne moteur simulée : $+10$ kts/-5 kts</p>
--	--	---